



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

1

Dépôt : Mme Viviane Aeling
Luxembourg, le 06 mai 2020
Groupe politique CSV
Pd 7457 & 7460

La Chambre des Députés :

- Rappelant la signature de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) le 30 octobre 2016,
- Rappelant l'entrée en vigueur provisoire de l'AECG/CETA au 21 septembre 2017 portant sur les dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne,
- Rappelant que l'entrée en vigueur totale de l'AECG/CETA ne sera possible qu'après sa ratification par les parlements nationaux et régionaux des États membres,
- Rappelant la réduction de la quasi-totalité des barrières d'importations et de tarifs douaniers entre le Canada et l'Union européenne par l'AECG/CETA,
- Rappelant les bénéfices du libre-échange pour l'emploi et l'économie luxembourgeois et européens,
- Rappelant l'établissement d'une nouvelle norme mondiale concernant le développement durable dans les accords commerciaux par l'AECG/CETA,
- Considérant le renforcement des normes en matière sanitaire, phytosanitaires, environnementales et de travail,
- Considérant, malgré ce fait, les craintes de certains citoyens en ce qui concerne les normes environnementales sanitaires et sociales européennes et luxembourgeoises,
- Considérant les critiques de certaines parties de la société civile en ce qui concerne le système d'arbitrage dans les accords commerciaux,

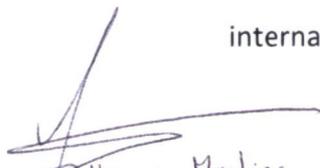


CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Considérant les avancées décisives de l'AECG/CETA en passant d'un arbitrage international en matière d'investissement à un système juridictionnel des investissements (Investment Court System, ICS),
- Rappelant le blocage au sien de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO) dû au refus de renouvellement des juges par les États-Unis,
- Considérant la création d'un nouveau système intérim (MPIA) pour pallier à cette insuffisance,
- Considérant les préoccupations des consommateurs et des agriculteurs européens et luxembourgeois,
- Considérant la nécessité d'une réorientation stratégique de l'Union européenne et du Luxembourg en matière de Commerce international après la crise du coronavirus,

Invite le Gouvernement

- À rester vigilant en ce qui concerne une mise en œuvre irréprochable de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) dans l'esprit du principe de précaution,
- À veiller à l'application effective des normes environnementales, sanitaires, phytosanitaires et sociales européennes et luxembourgeoises dans le cadre de l'AECG/CETA,
- À soutenir activement l'action européenne pour la mise en place d'un « multi-party interim appeal arbitration arrangement » (MPIA) à l'OMC,
- À œuvrer avec insistance en faveur d'un tribunal multilatéral des investissements comme institution internationale permanente,
- À tirer les leçons politiques, économiques et stratégiques pour le Commerce international de la crise du coronavirus.


Hanssen Martine


Eischen Félix


A. Wink

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu


V. REDING


Pilla